

Intervention en fonds propres - Biodiscovery 4

ANDERA PARTNERS

Présentation du dispositif

Biodiscovery 4 est un fonds d'investissement d'Andera Partners qui peut intervenir par apport en fonds propres.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Biodiscovery 4 intervient dans les entreprises du secteurs des sciences de la vie, et plus particulièrement des produits thérapeutiques, de l'équipement médical et du diagnostic moléculaire.

Cette intervention se fait dans des sociétés de capitaux (SA ou SAS). Si l'entreprise n'est pas sous une de ces 2 formes juridiques, elle devra en adopter une.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Dans le domaine des produits thérapeutiques, le fonds interviendra au début de développement pré-clinique, ou à des phases plus tardives sur des projets déjà en essais cliniques chez l'homme. Dans le domaine du matériel médical et du diagnostic moléculaire, le fonds interviendra quand les produits ont atteint un stade de prototype leur permettant de générer des revenus commerciaux dans un horizon rapproché.

Biodiscovery 4 intervient en capital-risque et capital-développement.

L'intervention de Biodiscovery 4 peut se faire selon plusieurs modalités (souscriptions d'actions, obligations convertibles, actions ou obligations à bons de souscriptions d'actions, etc.).

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant d'intervention de Biodiscovery 4 est généralement compris entre 3 et 15 millions €, qui sont libérés en tranches successives.

Biodiscovery intervient de façon minoritaire, mais participe à la gouvernance de l'entreprise et demande à siéger au conseil d'administration.

Biodiscovery 4 est abondé par Bpifrance.

Critères complémentaires

- Filière d'activité
 - › Biotechnologie
 - › Santé

Organisme

ANDERA PARTNERS

- 374 rue Saint Honoré
75001 PARIS
Téléphone : 01 85 73 64 00
Télécopie : 01 85 73 64 37
Web : [www.anderapartners.com/...](http://www.anderapartners.com/)